

PERTE D'EMPLOI ET INDEMNISATION CHÔMAGE

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE - DÉCRET DU 26 JUILLET 2019

2 jours

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés : applications des dispositions de la loi "Avenir professionnel" et réforme de l'assurance chômage

COMPRENDRE LE RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE

- › Base réglementaire : entre la Convention du 14 avril 2017 et le décret du 26 juillet 2019
- › Gouvernance du régime : Quel avenir pour la gestion paritaire de l'assurance chômage ?
- › Qui sont les intervenants (Unédic et Pôle emploi) ?
- › Champs d'application
- › Contributions générales et contributions spécifiques : modulation du taux en cas de recours aux CDD, système de bonus-malus

LES BÉNÉFICIAIRES DE L'INDEMNISATION CHÔMAGE

- › Modes de rupture du contrat de travail ouvrant droit à indemnisation : fin de CDD, licenciement, rupture conventionnelle, démission légitimée...
- › Durée d'affiliation : définition, modalités de décompte et des durées minimales

Cas pratique sur la recherche d'ouverture de droits

- › Condition d'âge
- › Inscription comme demandeur d'emploi : quels sont les délais ?
- › Recherche effective et permanente d'un emploi : suppression de la dispense de recherche d'emploi pour les seniors
- › Aptitude physique : invalidité Sécurité sociale, handicap
- › Condition de résidence
- › Le cas particulier des démissionnaires et des indépendants : quelle indemnisation et pendant combien de temps ? (loi "Avenir professionnel")

DURÉE D'INDEMNISATION

- › Durées réglementaires
- › Durées spécifiques applicables aux salariés âgés de 53 ans ou plus
- › Possibilité de maintien de l'indemnisation chômage jusqu'à l'âge de la retraite

L'INDEMNISATION EN PRATIQUE

- › Déterminer la rémunération comme base de calcul de l'allocation
 - salaires de la période de référence
 - primes et indemnités de périodicité différente
 - sommes versées à l'occasion de la rupture du contrat de travail
- › Déterminer le montant de l'allocation chômage
 - calcul du salaire journalier de référence
 - calcul de l'allocation journalière
 - Système de dégressivité pour les plus hauts revenus
 - cas particulier du cumul allocation activité reprise ou activité conservée
 - rechargement des droits et mise en place du "droit d'option"

Cas pratique sur la détermination des éléments du salaire de référence et le calcul de l'allocation

- › Point de départ de l'indemnisation : le décalage du versement de l'allocation
 - différé "congés payés"
 - différé "spécifique" : les indemnités supra-légales, nouvelles limites du nombre de jours de différé
 - délai d'attente

Cas pratique pour déterminer le point de départ de l'indemnisation

PROTECTION SOCIALE DU DEMANDEUR D'EMPLOI

- › Décès et maladie
 - droits aux prestations du régime obligatoire "assurance maladie"
 - portabilité des droits de prévoyance et de complémentaire santé
- › Retraite
 - quelles sont les incidences des périodes de chômage sur les futurs droits à retraite : régime de base et régimes complémentaires ?

OBJECTIFS

- Comprendre le système d'indemnisation : ouverture et calculs des droits.
- Connaître le principe des droits rechargeables.
- Connaître les droits des demandeurs d'emploi en matière de protection sociale : assurance maladie, retraite, prévoyance complémentaire...
- Analyser l'impact d'une période d'indemnisation chômage sur les futurs droits à retraite.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- De nombreux cas pratiques tout au long de la formation pour valider ses acquis
- Une formation entièrement dédiée aux modalités d'indemnisation du chômage

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Responsables et gestionnaires des services RH/personnel/social, responsables et assistants paie, responsables et gestionnaires carrières/retraite/prévoyance ou affaires sociales
Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'embarquement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid assurée par le cabinet forMetris

TARIFS

1 581 € HT - Réf : RET-ASDI
1 701 € HT avec accès e-ressources pendant un an à :
Les prestations d'assurance chômage et autres dispositifs
(remise de 50 %, soit 120 € HT au lieu de 240 € HT)

Validité 30 juin 2020 Inklus : forfait repas et évaluations [forMetris](http://www.forMetris.com)

PROCHAINES SESSIONS

Paris Montparnasse :
les 14 et 15 octobre 2019
les 27 et 28 avril 2020

